

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**Extrait du registre**
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-60

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : **Réalisation des Vergers Conservatoires à La Bolline Valdeblore**

Le Maire rappelle les différentes décisions prises pour la réalisation des Vergers Conservatoire à La Bolline Valdeblore dont la dépense s'élève à 30.360 €uros H.T..

Aujourd'hui, il présente à l'assemblée délibérante une modification qui porte uniquement sur le financement de cet investissement qui s'établit comme suit :

- Parc National du Mercantour 12 629.48 € H.T.
- Département des Alpes-Maritimes 5 101.04 € H.T.
- Commune de Valdeblore 12 629.48 € H.T.

majoré de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve le nouveau plan de financement de l'opération des vergers conservatoires comme ci-dessus.

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/10/2015



Maire,

Fernand BLANCHI